

Adresse de la commune de Dié-sur-Loire, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Dié-sur-Loire, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14252\\_t1\\_0404\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14252_t1_0404_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

les poignards, les crimes sont à l'ordre du jour pour eux, pour venir à bout de leurs détestables complots, tout cela échouera contre la vertu et la valeur des vrais républicains français. Il semble que l'Éternel auquel vous venez, par votre décret du 18 floréal dernier, consacrer une fête mémorable, se plait à les déjouer, à veiller sur les destinées de notre République, et sur les jours précieux de nos augustes montagnards.

Oui, Citoyen président, la société ne peut qu'admirer la profonde sagesse qui vous a portés à rendre ce décret; il atterrera tout à coup et le fanatisme et les malveillans; il tend à faire de la France une seule famille, une réunion de frères, vous y parviendrez et nous vous offrons nos vies, nos corps pour former un rempart entre vous et les mains parricides qui osent attenter à vos jours; parlez et nous partons.

Le décade dernier nous avons fait l'inauguration des 3 martyrs de la liberté, Brutus, Marat et Lepelletier avec la pompe digne du sujet. Une affluence de personnes des deux sexes a assisté à cette cérémonie et l'air n'a cessé de retentir de ces doux accents: Vive la République, vivent nos dignes montagnards.

Nous sommes, Citoyen président, avec fraternité. »

Les membres composant le c. de correspondance :

FAREIN, ALAIS [et une signature illisible].

## 40

Les citoyens de la commune de Die-sur-Loire (1) félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal (2), et lui disent que les monstres qui ont voulu dégrader l'homme, n'ont jamais eu aucune influence sur eux; que la première inscription qui se fait remarquer dans leur temple est celle-ci: *Adore l'Être-Suprême, sois juste et bienfaisant*. Cette commune témoigne la profonde indignation qu'elle a éprouvée à la nouvelle que des scélérats avoient osé porter une main liberticide sur deux représentants du peuple. Si nous n'avions pas craint, dit-elle, d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse, et nous vous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviroient de rempart aux vertueux montagnards de la Convention nationale. A la prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre; nous y joignons un don patriotique de 2,000 livres; notre contribution en chiffons a excédé de 700 liv. notre contingent. Courage, braves représentants ! les vrais amis du peuple vous soutiendront. La prochaine décade on coupe les orges. *Vive la République ! vive la Montagne !*

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) Saint-Dié-sur-Loire, Loir-et-Cher.

(2) Et non 18 germinal.

(3) P.V., XXXIX, 96. B<sup>64</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Die-sur-Loire, s.d.] (1).

« Représentants,

Vous avez lu dans l'âme des vrais républicains français en reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, les monstres qui avaient voulu dégrader l'homme n'ont jamais eu aucune influence sur les citoyens de la commune de Dié sur Loire; la première inscription qui se trouve dans notre temple est: *Adore l'Être Suprême, sois juste et bienfaisant*.

Nous avons appris avec autant d'horreur que d'indignation que des scélérats avaient osé porter une main liberticide sur deux de nos vertueux représentants; si nous n'avions craint d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse et nous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviraient de rempart à nos vertueux montagnards de la Convention nationale.

La prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre révolutionnaire; nous y joignons un *don patriotique de deux mille livres*; notre contribution en chiffons a excédé de 700 l. notre contingent.

Courage, braves représentants, les vrais amis du peuple vous soutiendront.

La prochaine décade on coupe les orges. Vive la République, vive la Montagne et nos braves représentants. »

PASSAVANT (présid.), SERRE, TROUIN, GUÉNIN (mairie) [et 3 signatures illisibles].

## 41

La société populaire de la commune de Lille (2) écrit à la Convention nationale que les tyrans avec lesquels la République est en guerre, et qui n'ont usurpé leurs pouvoirs qu'à force de crimes et d'assassinats, sentent qu'ils ne peuvent les conserver qu'à force de scélératesse, et que ces infâmes moyens doivent paroître légitimes à ceux dont l'existence est un forfait envers l'humanité; mais que ce qu'elle ne sauroit croire, et ce qui l'a pénétrée de la plus vive douleur, c'est qu'il se soit trouvé des Français, ou plutôt des monstres, dont le bras parricide se soit prêté à ces abominables complots contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Cette société ajoute que le génie de la liberté veillera sur la conservation de la représentation nationale et du gouvernement révolutionnaire, qu'elle travaillera à les maintenir; et elle termine par rendre grâces à l'Être-Suprême de ce que deux représentants du peuple, qui ont si bien justifié sa confiance, n'ont pas péri sous les poignards.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1138, p. 14.

(2) Nord.

(3) P.V., XXXIX, 97.